

## CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

Samedi, 3e. Février, 1810.

**RÉSOLU**, Qu'après la fin de la présente session, avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill privé pour ériger un Pont ou des Ponts, pour régler quelque Commun, pour ouvrir quelque Chemin de Barrière, ou pour accorder à quelqu'individu ou à des individus quelque droit ou privilège exclusif quelconque, ou pour altérer ou renouveler quelque Acte du Parlement Provincial pour de semblables objets, il sera donné notice de telle application qu'on se proposera de faire, dans la Gazette de Québec, et dans un des papiers Publics du District, s'il y en a, et par une affiche posée à la porte des Eglises des Paroisses qui pourront être intéressées à telle application, ou à l'endroit le plus public, s'il n'y a point d'Eglise, pendant deux mois, au moins, avant que telle pétition soit présentée.

Attesté, WM. LINDSAY,  
Greff. Assé.

Les Imprimeurs de Papiers-nouvelles en cette Province sont priés d'insérer les Résolutions ci-dessus, en la manière ordonnée par la présente. Leurs comptes seront payés à la fin de l'année, en par eux s'adressant au Bureau du Greffier de la Chambre d'Assemblée.

## CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

Lundi, le 22 Mars, 1810.

**RÉSOLU**, Qu'après la présente Session, avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill privé pour ériger un Pont de Frage, la personne ou les Personnes qui se proposeront de pétitionner pour tel Bill en donnant la Notice ordonnée par la Règle du 3e. Février 1810, donnera aussi en même tems et de la même manière un Avis notifiant les taux qu'elle se proposeront de demander, l'étendue du privilège, l'élevation des Arches, l'espace entre les Balées ou Piliers; pour le passage des Caux, Cages et Bâtimens, et mentionnant si elles se proposent de bâtir un Pont Levis ou non et les dimensions de tel Pont Levis.  
Ordonne, Que ladite Règle soit imprimée et publiée en même tems et de la même manière que la Règle du trois Février, 1810.

Attesté WM. LINDSAY,  
Greff. Assé.

## FOR SALE,

**SEVERAL** Lots of excellent land directly on the line of the road called O'Leary's Road, in the Township of Ireland, the situation most eligible for the erection of Stores, Taverns &c. Purchase Money 20l. for each lot of 100 Acres. Apply to

COL. BOUCHETTE,  
Land Surveyor General  
Of the Printer.